

## **CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2014**

### **COMPTE-RENDU DE SEANCE**

L'an deux mil quatorze, le onze du mois de décembre à vingt-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (17) : Mme Catherine VEYSSY, Maire ; Mme HELIE, VRECH, MM BOUSSANGE, LAUGAA, DUDREUIL ; Mmes VIDAL, DELDEVERT, DANAY, PARRA, DARRIET, PARABOSCHI ; MM LAMBAUDIE, DUTARTRE, ROUX, LATOUCHE, POIRIER

Pouvoirs (2): Mme POTTIER à Mme VIDAL et Mr AUBY à Mme PARRA

Secrétaire de séance : Mr DUTARTRE

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et demande l'autorisation de reporter la délibération concernant l'autorisation du droit des sols. Elle explique qu'à ce jour, le Pays Cœur-Entre-Deux-Mers et le SDEEG se proposent d'assurer l'instruction des demandes pour le compte de la Commune. Au vu du temps de réflexion nécessaire, il semble préférable de reporter à une séance ultérieure la prise de position de principe de la commune de Cénac.

A l'unanimité, le report de la délibération est approuvé.

#### **1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 25 septembre 2014**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **2/ Renouvellement du contrat d'assurance du personnel**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que pour l'année 2014, un contrat d'assurance auprès de C.N.P. Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel, a été souscrit. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais relatifs à sa gestion. Cette gestion a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le contrat est conclu pour une durée d'une année.

Madame le Maire précise que seuls les agents titulaires relevant de la CNRACL sont couverts par la CNP, selon les modalités suivantes :

CATEGORIE AGENT	NOMBRE D'AGENT	RISQUES COUVERTS	ASSIETTE DE REMBOURSEMENT	PREAVIS
TITULAIRE CNRACL (+28h/semaine)	10	Maladie ordinaire, Longue maladie, Longue durée, Maternité, temps partiel thérapeutique, capital décès, congés paternité, accident de service	Traitement brut + NBI + charges patronales	15 jours

Montant de la cotisation annuelle : 19 045.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De souscrire le contrat d'assurance *incapacité de travail du personnel* proposé par C.N.P. Assurances pour l'année 2015 à un taux de 6,72% (taux identique à 2014), avec pour assiette de remboursement le traitement brut annuel ainsi que les charges patronales.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

La délibération n°50-2014 est adoptée à l'unanimité.

### 3/ Dons pour l'achat d'un défibrillateur

Madame le Maire explique que la Commune est dotée d'un seul défibrillateur, placé sous le porche d'entrée de la Mairie. Or il paraît nécessaire qu'un défibrillateur soit installé sur la Plaine des Sports eu égard aux nombreuses activités sportives qui s'y déroulent.

Pour faire preuve de solidarité, les associations cénacaises présentes à la Fête des Vendanges souhaitent participer à cet achat en faisant un don à la Commune selon la répartition suivante :

- ACCAV : 595€
- APE : 100€
- PCRT : 99.32€

La délibération n°21-2014 est adoptée à l'unanimité

### 4/ Fonds de concours

Madame le Maire explique que des subventions sous forme de fonds de concours (FDC) peuvent être sollicitées auprès de la CDC, afin de financer des équipements sportifs d'intérêt

communautaire. Pour l'ensemble des dépenses prévues sur la Plaine des Sports, il est proposé de solliciter les FDC à hauteur de 50%.

Liste des dépenses :

<b>Objet</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Fonds de concours sollicité (50%)</b>	<b>Autofinancement</b>
Filet Pare-Ballons	2204.05	1102.02	1102.02
Bancs vestiaires rugby	2829.60	1414.8	1414.8
Abri touche terrain	668	334	334
Traceuse électrique	910	455	455
Eclairage parking	492.20	246.10	246.10
Etude éclairage terrain	480	240	240
Eclairage tennis	14 900	7450	7450
<b>TOTAL</b>	<b>22 483.85</b>	<b>11 241.92</b>	<b>11 241.92</b>

Eric Latouche précise que les 50% ne sont pas systématiques.

Mme le Maire précise que les demandes seront toutes sur une base de 50%.

La délibération n° 52-2014 est adoptée à l'unanimité

## **5/ Approbation du Rapport Annuel de l'Eau et de l'Assainissement (RPQS) du SIEA**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités responsables d'un service d'eau ou d'assainissement doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces services publics.

Notre collectivité est responsable des services EAU, ASSAINISSEMENT COLLECTIF et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Cette obligation résulte de la loi « BARNIER » (loi 95-101 du 02/02/1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement).

Les indicateurs techniques et financiers à fournir ont été fixés par le décret n° 95-635 du 06/05/1995, dont l'un des objectifs essentiels est d'informer le public via un rapport soumis à la connaissance du Conseil.

Franck Lambaudie donne lecture des documents.

- Eau potable : nombre de communes, nb d'habitants concernés, quantité de pertes, rendement, hausse de l'abonnement. La consommation est de 175l/hab/jour

Mme Darriet : à certains endroits l'eau n'est pas bonne.

Mr Lambaudie : l'information est remontée lors du dernier bureau du SIEA. Une hausse des tarifs ne peut pas s'accepter sans explications. En fait le SIEA augmente la dose de chlore à certaines périodes de l'année.

Mme PARRA: cela arrive souvent quand les pompiers purgent les poteaux incendie

- Assainissement : rappel des chiffres. Les tarifs vont aussi augmenter. Les travaux avenue des chênes seront poursuivis en 2015. IL y aura un impact important sur la circulation.

La délibération n°53-2014 est adoptée à l'unanimité

## **6/ Compteurs communicants GRDF**

Mr Lambaudie explique que dès 2017 GRDF va déployer les compteurs « gazpar » qui relèveront 2 fois par jour les compteurs des abonnés, qui pourront ainsi consulter sur internet leurs consommations.

Pour relayer ces informations, il est nécessaire d'installer des antennes de relais.

La délibération vise à candidater pour avoir une antenne posée sur le toit de la mairie contre une compensation de 50€ par an relative à la consommation électrique de l'installation (Fréquence de 175 mghz)

La délibération n°54-2014 est adoptée à l'unanimité

## **7/ Convention Gustave Eiffel**

Marc BOUSSANGE explique que le lycée Gustave Eiffel forme des étudiants au métier de Géomètre Topographe. Au niveau de sa formation de Techniciens Supérieurs et afin de permettre à ses étudiants de subir les épreuves de l'examen de fin de scolarité, le Lycée utilise des thèmes issus des professionnels.

Le Lycée s'est rapproché de la Mairie de Cénac afin de participer à une étude concernant la **mise en copropriété d'un immeuble bâti: levé, calculs des tantièmes, EDD**, conformément à un cahier des charges fonctionnel.

Madame le Maire précise les dates d'intervention des étudiants :

- **le 20 mars 2015, (journée)**
- **les 25 - 26 - 27 mars 2015, (20 h)**
- **les 01 - 02 – 03 avril 2015, (20 h)**

et ensuite travailleront sur le projet au Lycée, sous la responsabilité d'un professeur de l'équipe pédagogique, selon un calendrier établi par celle-ci :

- **les 08 – 09 – 10 avril 2015, (20h)**
- **les 15 - 16 – 17 avril 2015, (20 h),**
- **et les 20 – 21 – 22 avril 2015, (20h).**

Madame le Maire précise qu'on peut envisager une restitution en conseil municipal. Cette étude fait l'objet d'une convention entre le lycée et la Mairie.

La délibération n°55-2014 est adoptée à l'unanimité

## 8/ Modification du contrat de location de la salle culturelle

Didier LAUGAA expose que la commission de travail qu' il préside s'est penché sur le contrat actuel de location de la salle culturelle. Il apparaît que certains points doivent être modifiés et actualités : responsabilité des traiteurs, état des lieux ...

Monsieur LAUGAA procède à la lecture des articles et spécifie les points modifiés.

Le projet de convention sera annexé à la délibération.

La délibération n°56-2014 est adoptée à l'unanimité

## 9/ Informations :

- **Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie** : lecture du rapport d'analyse des offres par Marc BOUSSANGE, qui explique que ce marché vise la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre sur 3 ans pour l'ensemble des travaux de voirie qui auront lieu sur la commune. Tableau d'analyse des offres :

Montant travaux	ADDEXIA	EVEN	EDANLO
Montant travaux < 50k€	8%	8.4%	9%
50 k€ <Montant travaux< 100k€	6.6%	7.15%	7%
100 k€ <Montant travaux< 150 k€	5.8%	6.10%	6%
150 k€ <Montant travaux	4%	5.05%	5%

Le marché a ainsi été attribué à l'entreprise ADDEXIA.

- Mr LAMBAUDIE informe que pour se conformer à la nouvelle réglementation qui impose que les diagnostics de performance énergétique soient affichés sur les bâtiments recevant du public, des devis ont été demandés au SDEEG. Les DPE seront ainsi réalisés très prochainement par le SDEEG pour un montant total de 863.29€ TTC (groupe scolaire, salle culturelle, mairie, bibliothèque)
- Honorariat : Madame le Maire expose que le titre de Maire Honoraire a été attribué à Madame Simone FERRER et Monsieur Gérard POINTET par arrêté préfectoral, honorant leur engagement respectif pour la commune de CENAC. Ce titre leur sera officiellement remis lors d'une cérémonie prévue le 3 avril 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h22.